

SNCL infos

SNCL INFOS n° 5 du 27/10/08 au 09/11/08

Réforme des lycées

Peut-on se contenter d'éviter le pire ?

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé mardi 21 octobre l'architecture de sa réforme des lycées pour la classe de seconde.

Le SNCL-FAEN, qui s'était mobilisé sur ce dossier en lançant une pétition, a analysé les déclarations ministérielles et adressé à la presse le **communiqué dont vous trouverez le texte ci-dessous**.



Manifestation du 19 octobre 2008

La **manifestation** nationale du dimanche 19 octobre à Paris, à laquelle participait le SNCL-FAEN, a été une **réussite** et a rassemblé près de **80 000 personnes**.



Ce résultat encourageant nous incite, bien entendu, à **poursuivre notre action**.

Communiqué de presse Réforme des lycées



« Le 21 octobre, Xavier DARCOS a tenu une conférence de presse concernant un point d'étape sur la réforme des lycées. A cette occasion, il a réaffirmé sa volonté d'une mise en œuvre en seconde dès la rentrée 2009 et il a apporté quelques précisions quant à son contenu : 21 heures de tronc commun, 6 heures d'enseignement modulaire et 3 heures d'accompagnement personnalisé, soit un total de 30 heures.

Depuis quelques semaines, le SNCL s'est mobilisé pour dénoncer l'abaissement à 27 heures de l'horaire élève qui supprimait les sciences expérimentales du tronc commun. **Le SNCL a lancé sur son site Internet une pétition** afin que les sciences expérimentales soient maintenues dans le tronc commun et afin que chaque élève de seconde ait droit à ce type d'enseignement dans le cadre d'une culture générale.

Fort est de constater que nous avons été entendus par le ministre, l'horaire hebdomadaire passant de 27 à 30 heures, les 3 heures rajoutées correspondant aux sciences expérimentales.

Pour le SNCL, c'est une décision sage et responsable, la seule possible.

De la même façon, une certaine souplesse est accordée aux élèves par le « droit au changement » permettant de changer de module au second semestre. **Là encore, c'est une proposition que le SNCL avait faite en son temps et nous nous réjouissons qu'elle soit reprise**

dans le cadre de la réforme.

Si le pire semble évité, il reste une diminution sensible de l'horaire commun de l'enseignement scientifique et tout n'est pas réglé pour la classe de seconde, loin de là.

→ *Quelle sera l'organisation des enseignements fondamentaux et la ventilation des 3 heures entre les disciplines scientifiques ?*

→ *Comment préparer avant la rentrée les nouveaux programmes, les supports pédagogiques (livres, logiciels, etc) et le matériel nécessaires à leur mise en œuvre ?*

→ *Comment le ministre fera-t-il entrer deux semestres de 18 semaines + 1 semaine de bilan et d'orientation dans les 34 semaines réellement disponibles pour l'enseignement ?*

→ *Quels seront les objectifs précis, les contenus et la place de la semaine de bilan et d'orientation ?*

Trop peu d'informations ont été apportées sur le cycle terminal et le bac pour que nous puissions aujourd'hui porter un jugement. Simplement dire que le maintien de la voie technologique est une bonne chose, que le décloisonnement tel que nous l'avons toujours demandé devra être effectif et que l'examen terminal devra garder toute sa valeur et son caractère national.

*Un regret pour finir, c'est que l'on ne mène pas en parallèle de la réforme le chantier de la revalorisation de la fonction enseignante, la réussite d'une réforme passant **obligatoirement par ceux chargés de sa mise en œuvre** ».*

Paris, le 22 octobre 2008

Marc GENIEZ
Secrétaire Général

Portraits des enseignants du secondaire en 2007-2008

Selon une note d'information de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance), le pourcentage de non-titulaires des 371 736 professeurs des collèges et lycées publics est actuellement de 3,1% ; il était de 5,4% en 2002 et de 2,7% en 2005.



Les femmes sont dans l'ensemble

majoritaires (57,2%), mais il existe de fortes disparités selon les corps ou disciplines.

La DEPP indique qu'« il y a 2,6 fois plus de professeurs de plus de 50 ans que de professeurs de moins de 30 ans » et que le nombre de professeurs jeunes est en baisse constante.

Le pourcentage d'enseignants à temps

partiel chute : 12,4% n'exerçaient pas à plein temps en 2001; à la rentrée 2007, ils ne sont plus que 11%.



Enfin, concernant les HSA, les professeurs de chaire supérieure sont de loin ceux qui en effectuent le plus (93%), suivis par les agrégés (76%), les certifiés et les PLP(63%).

Nouveaux concours de recrutement

Pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'éducation, le ministère prépare de nouveaux concours de recrutement, niveau master, dès la session de 2010.

Ces concours concernent le recrutement de professeurs des écoles (CRPE), le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET), le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS), le concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP) et le concours de recrutement de CPE.

L'agrégation recrutera également au niveau du master des professeurs qui sont appelés à enseigner en priorité dans les classes d'examen du lycée, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) , les sections de techniciens supérieurs (STS) et le 1er cycle de l'université.

Ces nouveaux concours (en dehors de l'agrégation) seront définis autour des trois priorités suivantes : la culture disciplinaire, la capacité à planifier et organiser un enseignement adapté à un niveau de classe et la connaissance du service public de l'éducation.



Nous vous donnerons davantage de précisions sur ces futurs concours dès que les « maquettes » auront été officiellement arrêtées.

PEGC : mutations dans les communautés d'Outre-Mer



Le groupe de travail ministériel s'est réuni le 13 octobre 2008 au ministère de l'Éducation nationale pour donner un avis sur les candidatures à un poste en Communauté d'Outre-Mer pour la rentrée scolaire

2009 (Premier mouvement vers la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna).

Vous trouverez des précisions sur ces mutations sur le site Internet de la FAEN rubrique « Étranger et COM ».

En préalable, le SNCL-FAEN enregistre que le recrutement de PEGC pour Wallis et Futuna ne perdure pas cette année. Par ailleurs, le SNCL souhaite le maintien des postes afin de permettre à nos collègues PEGC, le désirant, d'y être affectés.

La commission, utilisant un barème chiffré, a étudié les **12 candidatures**. Le barème unique pour toutes les commissions du second degré se compose de :

- 7 points par échelon;
- 10 points par année de stabilité dans le poste ;
- 100 points pour demandes en poste double ;
- 500 points pour « rapprochement de conjoints ».

Notons qu'il n'existait aucun poste disponible à Wallis et Futuna et que six postes PEGC étaient à pourvoir en Nouvelle Calédonie.

Deux postes en Lettres - Anglais et un en Lettres- Histoire-Géographie n'ont pas été pourvus.

Trois candidatures ont été retenues : 1 en Lettres- Histoire-Géographie, 1 en Lettres- Anglais et 1 en Maths- Éducation musicale.

Attention : ces trois candidatures sont proposées pour un poste COM; les Vice- Rectorats peuvent encore modifier l'affectation pour prendre en compte le mouvement dans les autres corps.